



Cahier 3

Maladie incapacité et assurances de personnes

Cas pratiques publics

Ce cahier propose douze situations originales pour apprendre à qualifier les risques, choisir les régimes pertinents et justifier une réponse. Il contient uniquement les cas et les questions ; le corrigé détaillé constitue un document séparé à accès réservé et payant.

Trois niveaux

Entraînement : repérer et appliquer une distinction. Examen : combiner des données et justifier une solution. Inferno : instruire les ambiguïtés, coordonner plusieurs régimes et conclure sous conditions.

Mode de travail

Traiter les trois questions de chaque cas, puis formuler un piège à éviter et un réflexe AFA 360. Distinguer les faits établis, les hypothèses données et les informations à demander. Une donnée absente ne doit pas être inventée.

Durées indicatives : 10 à 15 minutes en Entraînement, 20 à 25 minutes en Examen et 30 à 40 minutes en Inferno. Ces durées sont pédagogiques, sans valeur de consigne officielle AFA.

Paramètres et règles

Les chiffres expressément fictifs servent uniquement à l'exercice. Les seuils, délais, droits et clauses susceptibles d'évolution sont neutralisés ou signalés à vérifier. La date de cette édition ne signifie pas que toutes les règles ont été auditées comme droit positif. Les contrôles actuels ciblés sont documentés dans les corrigés et la notice de sources.

Les situations et formulations ont été réécrites à partir des angles pédagogiques des sources fournies. Cette collection JurisMedX n'est pas un examen officiel ni une publication de l'AFA.



Parcours du cahier

Cas	Niveau	Sujet
JMX-03-01	Entraînement	Les soins sont payés mais le loyer reste
JMX-03-02	Entraînement	Deux offres portent le même nom
JMX-03-03	Entraînement	Le même arrêt et deux bases de prestation
JMX-03-04	Entraînement	Protéger un proche ou constituer une épargne
JMX-03-05	Examen	Le délai d'attente ne suspend pas toute obligation
JMX-03-06	Examen	La sortie du collectif au milieu du traitement
JMX-03-07	Examen	Racheter ou réduire la police
JMX-03-08	Examen	Une désignation pour deux piliers
JMX-03-09	Inferno	Grossesse et fin de contrat sur le même calendrier
JMX-03-10	Inferno	Le questionnaire oublié dans le dossier
JMX-03-11	Inferno	La rente future ne paie pas la transition
JMX-03-12	Inferno	Le budget impose de choisir

Blocs à mobiliser

Bloc 1 — Comprendre l'assurance ; Bloc 2 — Socle juridique ; Bloc 3 — Protection sociale et trois piliers ; Bloc 4 — Maladie incapacité et perte de gain ; Bloc 5 — Prévoyance et assurances de personnes privées ; Bloc 7 — Assurance en réseau.

La numérotation correspond à la matrice AFA 360 du Campus JurisMedX. Le bloc 6 se complète par les ressources particuliers, entreprises et patrimoine. Les niveaux du cahier ne remplacent pas les cinq niveaux de compétence de la matrice.



Les soins sont payés mais le loyer reste

JMX-03-01 | Entraînement | Cas public

Situation

Yasmine est salariée et doit interrompre son travail pendant un traitement médical. Son assureur obligatoire des soins confirme la prise en charge des prestations médicales admissibles selon le régime applicable. Elle n'a retrouvé aucune police d'indemnités journalières. Son employeur lui demande pourquoi elle réclame encore un salaire puisque « la maladie est assurée ».

Questions

1. Quels besoins sont confondus ?
2. Quels documents permettent de déterminer le revenu pendant l'arrêt ?
3. Que peut-on conclure dès maintenant et que faut-il réserver ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Deux offres portent le même nom

JMX-03-02 | Entraînement | Cas public

Situation

Deux offres intitulées « indemnités journalières maladie » sont remises à Maëlle. La première relève de la LAMal, la seconde de la LCA. Les montants affichés sont identiques. Maëlle compare uniquement les primes. Elle demande si une ancienne affection et un futur changement d'emploi auront nécessairement les mêmes conséquences dans les deux offres.

Questions

1. Pourquoi le titre commercial ne suffit-il pas ?
2. Quels points comparer au-delà du montant ?
3. Peut-on garantir le passage individuel dans les deux systèmes ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Le même arrêt et deux bases de prestation

JMX-03-03 | Entraînement | Cas public

Situation

Pour l'exercice, le contrat A est expressément une assurance de somme : CHF 90 par jour admissible, sans preuve d'une perte financière. Le contrat B est expressément une assurance de dommage : il rembourse la perte quotidienne prouvée, au maximum CHF 90. Sur dix jours admissibles, Noé subit une perte de CHF 60 par jour. On compare deux alternatives ; les contrats ne sont pas souscrits ensemble. Les délais d'attente sont déjà écoulés.

Questions

1. Calculez la prestation de chaque alternative.
2. Quelle preuve supplémentaire exige B ?
3. Le statut d'indépendant permet-il à lui seul de qualifier un autre contrat ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Protéger un proche ou constituer une épargne

JMX-03-04 | Entraînement | Cas public

Situation

Sacha veut que son frère, dont il finance les études, dispose d'un capital si Sacha décède pendant les prochaines années. Il ne recherche pas d'épargne pour lui-même et souhaite limiter son engagement de prime. On lui présente une assurance décès temporaire et une assurance mixte comportant une prestation à l'échéance. Aucun tarif n'est fourni.

Questions

1. Quel besoin doit guider la comparaison ?
2. Que distingue-t-on entre les deux formes ?
3. Quels éléments empêcheront une recommandation fondée seulement sur leur nom ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Le délai d'attente ne suspend pas toute obligation

JMX-03-05 | Examen | Cas public

Situation

Pour cet exercice, l'employeur de Lucie s'engage valablement à payer CHF 200 par jour pendant les dix premiers jours d'arrêt puis à reverser l'IJM contractuelle de CHF 160 par jour. L'arrêt total dure vingt-cinq jours admissibles. Le délai d'attente de l'assureur correspond aux dix premiers jours. Aucune autre prestation ni déduction n'intervient. Le responsable affirme pourtant que Lucie ne percevra rien pendant l'attente.

Questions

1. Calculez ce qui est dû sur la période selon les hypothèses.
2. Pourquoi l'affirmation du responsable est-elle erronée ?
3. Que faudrait-il vérifier dans un vrai contrat ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



La sortie du collectif au milieu du traitement

JMX-03-06 | Examen | Cas public

Situation

Hugo reçoit des IJM LCA au titre du contrat collectif de son employeur. Son emploi prend fin pendant l'incapacité. La notice reçue mentionne un possible passage individuel, mais les conditions complètes et la date limite ne sont pas jointes. Il projette de résilier tout ce qui concerne l'ancien employeur, persuadé que le nouveau contrat individuel reprendra automatiquement la maladie en cours.

Questions

1. Quelles questions faut-il dissocier ?
2. Quelles pièces et démarches sont urgentes ?
3. Quelle conclusion peut-on lui communiquer sans promesse excessive ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Racheter ou réduire la police

JMX-03-07 | Examen | Cas public

Situation

Ariane ne peut plus payer sa prime d'assurance vie mixte. Pour l'exercice, son assureur propose soit un rachat net immédiat de CHF 12 000 mettant fin au contrat, soit une transformation sans primes avec capital décès réduit à CHF 18 000 et prestation de survie réduite à CHF 15 000 à l'échéance. Elle a besoin de CHF 4 000 rapidement et souhaite conserver une protection décès de CHF 40 000. Aucun retrait partiel n'est prévu dans les données.

Questions

1. Expliquez les conséquences des deux options.
2. Une des options satisfait-elle les deux besoins ?
3. Quelles alternatives faut-il instruire avant une décision définitive ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Une désignation pour deux piliers

JMX-03-08 | Examen | Cas public

Situation

Émilie dispose d'une prévoyance liée 3a et d'une assurance décès libre 3b. Elle veut attribuer les deux prestations à sa sœur en recopiant une même phrase manuscrite. Elle est mariée et a un enfant. Les clauses actuelles des deux contrats et les actes successoraux ne sont pas fournis. Elle demande au conseiller de lui confirmer que sa volonté écrite primera partout.

Questions

1. Pourquoi les deux dossiers doivent-ils être séparés ?
2. Quels contrôles sont nécessaires pour chaque désignation ?
3. Quelle réponse écrite prudente et utile peut-on lui donner ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Grossesse et fin de contrat sur le même calendrier

JMX-03-09 | Inferno | Cas public

Situation

Le contrat à durée déterminée de Leïla doit arriver à son terme pendant sa grossesse. Avant cette échéance, une complication médicale entraîne un arrêt de travail. L'accouchement n'a pas encore eu lieu. Elle a une IJM collective, mais les règles de sortie manquent. Un proche lui dit que les allocations de maternité paient dès le premier arrêt et que la grossesse prolonge forcément tout contrat.

Questions

1. Découpez les périodes et les risques.
2. Quelles deux affirmations faut-il rectifier ?
3. Quelles pièces permettent de construire un plan de revenu sans double compte ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Le questionnaire oublié dans le dossier

JMX-03-10 | Inferno | Cas public

Situation

Lors d'une proposition d'assurance privée, Damien répond non à une question écrite sur les consultations des dernières années. Il avait consulté un spécialiste pendant la période visée, mais affirme que son conseiller lui avait dit de ne déclarer que les maladies graves. Après un sinistre, l'assureur invoque une réticence. Le dossier ne contient ni la question exacte ni la date à laquelle l'assureur a découvert les faits ; la cause du sinistre est encore discutée.

Questions

1. Pourquoi ni le refus ni son rejet ne sont-ils acquis ?
2. Quels éléments doivent être établis avant toute conclusion ?
3. Comment traiter le rôle allégué du conseiller ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



La rente future ne paie pas la transition

JMX-03-11 | Inferno | Cas public

Situation

Clara reçoit des IJM dont la fin maximale approche. Une demande AI est en cours ; aucune décision de rente n'a été notifiée. Une estimation LPP mentionne une prestation d'invalidité sous conditions. Elle veut engager des dépenses sur la base de l'addition de ces trois montants, estimant que les arriérés AI seront entièrement disponibles en plus des IJM déjà reçues.

Questions

1. Quels montants sont acquis et lesquels sont conditionnels ?
2. Quels contrôles portent sur les chevauchements ?
3. Quel plan de transition proposer si la décision tarde ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360



Le budget impose de choisir

JMX-03-12 | Inferno | Cas public

Situation

Mina est indépendante ; Paul est salarié. Ils ont un enfant. Le revenu de Mina finance CHF 2 000 de charges mensuelles incompressibles et elle ne dispose pas d'IJM documentée. Le décès de Paul laisserait, après prestations confirmées dans l'hypothèse, un besoin de capital de CHF 80 000. Leur réserve liquide est de CHF 6 000. Ils peuvent consacrer CHF 150 par mois à de nouvelles protections, mais aucune offre n'est disponible. Une assurance d'épargne leur est présentée comme prioritaire.

Questions

1. Hiérarchisez les besoins sans inventer un tarif.
2. Quelle fragilité immédiate révèle la réserve ?
3. Quelles informations conditionnent une proposition soutenable ?

Votre raisonnement

Faits et hypothèses

Réponses argumentées

Piège et réflexe AFA 360